

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

**Du 18 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHÉ, Dominique RICHARD BRICE

**OBJET**

Convention entre la Commune de Bourbonne les Bains et le Centre Hospitalier de Bourbonne les Bains

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 juin 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juin 2019

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Marie-France MERCIER informe l'assemblée qu'une convention va être établie et signée entre le Centre Hospitalier de Bourbonne les Bains et la Commune de Bourbonne les Bains pour l'occupation d'un local au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Bourbonne les Bains.

Ce local a une superficie totale de 70.38 m<sup>2</sup>. La commune disposera une superficie de 24.77 m<sup>2</sup> (point PC et bureau CCAS) plus la moitié des parties communes (16.01 m<sup>2</sup> - dégagement, couloir et bureau des partenaires) soit un total de 40.78 m<sup>2</sup>. Le montant du loyer mensuel avec charges revient, proratisé au m<sup>2</sup>, à 6.56 €. Le montant total du loyer mensuel s'élève à 267.52 €.

Suite à ces précisions, Madame Marie-France MERCIER demande donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Bourbonne les Bains le 21 juin 2019

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE  
DE LANGRES LE

25 JUIN 2019



Le Maire,

Signature